



Conseil municipal du 18 décembre 2014

Point C – Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) à la Communauté d'agglomération Seine Amont

Intervention de Pierre Chiesa pour le groupe EELV

Monsieur le premier adjoint,

Chères et chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Pour le groupe EELV, il me revient de vous entretenir du Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées au 1er janvier 2014, rapport soumis au vote de notre conseil municipal. Et cela à une heure tardive du dernier conseil de l'année 2014, et à un moment où votre attention commence sans doute un peu à fléchir.

Autant vous dire d'emblée que la commission qui s'est réunie le 16 octobre 2014, et à laquelle j'ai participé en tant que représentant de notre ville, n'a pas été

l'occasion de confrontations politiques virulentes et a plutôt été placée sous le signe d'une réflexion consensuelle. L'objectif étant qu'aucune de nos trois communes ne se trouve lésée au cours de ces transferts de charges, par exemple dans les conditions de réintégration des rôles supplémentaires dans les attributions de compensation versées aux communes. Nous y avons été aidés par la qualité du travail d'analyse du cabinet Territoires & Conseil.

Parmi les points saillants qu'il nous faut souligner figurent en premier lieu les critères retenus pour l'évaluation des salaires moyens des trois catégories d'agents qui sera utilisée pour les personnels transférés ou mis à disposition de la CASA.

Ainsi, et afin notamment de ne pas pénaliser nos collègues de Choisy-le-Roi, il a été retenu le principe de territorialisation des moyennes par commune, plutôt que la moyenne des trois communes, dans le but de ne pas surestimer ou sous-estimer certains ratios pour les communes membres.

C'est pourquoi, également, et en cohérence avec la décision précédente, nous avons retenu le principe des ratios des charges d'appui des services fonctionnels par commune, afin que les modes de gestion spécifiques de chaque commune n'impactent pas les autres.

En ce qui concerne les coûts moyens par familles de véhicules comme les primes d'assurances, les propositions faites se fondent sur des considérations purement

factuelles.

Toutefois, pour revenir un instant à des considérations locales, cela ne doit pas nous empêcher, dans les années à venir, de réfléchir à la nécessité de conserver un parc automobile (tant de véhicules légers que de véhicules utilitaires ou de cars) aussi important. Il serait dommage que la précision du recensement effectué dans ce rapport ne nous aide pas à mieux maîtriser nos dépenses sur ce poste sensible pour notre groupe.

Dernier point que nous soulignerons car, pour une fois, l'essentiel des décisions prises relève de l'arithmétique de bon sens ou de la simple prise en compte de la durée de mise en oeuvre de ces transferts, dernier point donc, il s'agit des charges nettes prévisionnelles de gestion de la Plate-forme Charles Foix et de l'application à celle-ci de la définition du rayonnement intercommunal d'un équipement transféré à la CASA. Au-delà de la technicité des modes de calcul proposés, il nous apparaît que les modalités retenues sont non seulement intellectuellement cohérentes mais se trouvent correctement équilibrées entre la part revenant à notre ville et celle relevant de la CASA.

Avant de conclure, je voudrais aussi vous livrer quelques réflexions sur l'analyse

du compte administratif 2013 de la CASA au regard des délégations confiées aux élus EELV.

Les 14 points présentés au titres des actions 2013 et dont certaines débordent largement sur 2014 ne doivent pas occulter tout le travail restant à faire.

Pour parler de ce qui concerne la délégation de l'élu ivryen que je suis (développement durable, aménagement des berges de Seine, plan bruit et plan climat).

Pour ce qui est des plans bruit et climat, il ne s'agit pas de tout réinventer mais d'arriver à terme à des synthèses des travaux menés dans les différentes communes de façon à bénéficier d'un effet de dynamique et de synergie.

La problématique est assez similaire pour l'aménagement des berges de Seine dont nous pouvons regretter qu'elles soient totalement absentes des actions 2013. Ce n'est pourtant pas faute de proclamer au fil des réunions sur le projet de territoire que la Seine est l'un des grands axes structurants de la CASA.

Le dire c'est bien, le mettre en oeuvre, c'est mieux. Et, bien que nous sachions que la fin de notre territoire dans sa forme actuelle est proche (dans 1 an et 13 jours), les échéances électorales de début d'année ont conduit à ce que l'assistance à

maîtrise d'ouvrage choisie en janvier 2014 pour réaliser l'étude sur les berges de Seine commence tout juste son travail en décembre.

Au passage, cela nous montre l'intérêt que représente la structure départementale qui n'a pas attendu la CASA pour réfléchir au devenir de ces berges. En témoigne la tenue du dernier comité de pilotage de la grève Ivry-Vitry qui s'est tenu le 8 décembre dernier, et qui a validé les travaux menés sous l'égide du conseil général. Il ne faut pas cacher que ces quelques centaines de mètres ne représentent que moins de 5% de la longueur des berges de Seine sur le territoire du Val-de-Marne.

Dernier point à propos de la compétence développement durable que porte notre groupe. Même si l'essentiel des actions 2013 sont présentées au titre de la compétence développement économique, il ne serait pas difficile de montrer que toutes ces compétences se retrouvent dans la compétence développement durable.

Mais ne soyons pas trop gourmand. Ainsi, lorsqu'une convention de partenariat est signée avec la ville d'Orly sur les attributions des fonds FEDER ou le lobbying concernant le tram RD5, il est bien évident que les vice-présidences en charge de ces compétences - fonds FEDER ou transports - sont associées à la mise en oeuvre de cette convention.

C'est pourquoi nous considérons, sans multiplier les exemples, que la convention portant sur le cluster Eaux-milieux-sols pour laquelle quatre thématiques prioritaires ont été définies telles que les interfaces sols / qualité de l'eau et milieux aquatiques ou rendements / maîtrise de l'énergie et des gaz à effet de serre, que cette convention, donc, renvoie autant à la stratégie de développement durable de notre communauté d'agglomération qu'à la stratégie de développement économique et d'emploi.

Nous pensons donc que le débat n'est pas clos sur la gouvernance de ce cluster.

Mais je vois qu'il faut que je m'arrête avant que vous ne soyez tous endormis.

J'en arrive donc à la conclusion que le groupe EELV votera favorablement le rapport de la CLECT qui nous est soumis, et je vous remercie pour votre extrême attention.